

DÉLIBÉRATION n° 2022/148

L'an deux mille vingt-deux et le 12 décembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 06 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Pierre DUMAINE, Pascal AUDIC à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Stéphanie LAGLEIZE, Maurine FOSSAT à Sandrine DURAN, Joël MANO à Laurent LAGES, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Ouvertures de postes et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre les nominations des agents inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne au grade d'Attaché sans examen professionnel, de Rédacteur sans examen professionnel d'agent de maîtrise avec et sans examen professionnel après avis de la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 15 décembre 2022.

Il appartient également au Conseil Municipal de créer le poste suivant, afin de permettre la stagiairisation d'un agent contractuel à temps non complet (30h/s), en poste aux services techniques, au service ferronnerie.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

A compter du 15 décembre 2022 : Promotion interne
Filière Administrative - Catégorie A
Ouverture d'un emploi d'Attaché à temps complet

Filière Administrative - Catégorie B
- Ouverture de 2 emplois de Rédacteur à temps complet

Filière Technique - Catégorie C

- Ouverture de 4 emplois d'Agent de maîtrise à temps complet

A compter du 1^{er} janvier 2023 - Création d'un emploi

Filière Technique - Catégorie C

Création d'un emploi d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet, à raison de 30 heures par semaine.

Si les nominations n'ont pas lieu au vu des résultats de la CAP, les postes ouverts seront refermés.

De même, les postes laissés vacants suite aux mouvements seront refermés faisant suite à l'avis formel de la CAP.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

- d'autoriser les ouvertures de postes telles que détaillées ci-dessus.
- de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante

TITULAIRES

Filière Technique

Grade : Agent de maîtrise

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2022	11	11
Au 01/10/2022	11	10
Au 15/12/2022	15	10

Grade : Adjoint technique

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2022	16	16
Au 01/06/2022	17	17
Au 01/10/2022	17	16
Au 01/01/2023	18	17 (Dont 1 à TNC)

TITULAIRES

Filière Administrative

Grade : Attaché

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2022	3	2
Au 13/01/2022	3	3
Au 01/10/2022	3	3
Au 15/12/2022	4	3

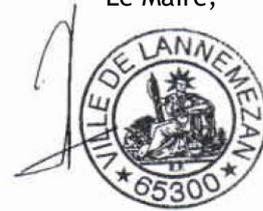
Grade : Rédacteur

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2022	0	0
Au 15/12/2022	2	0

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 19 décembre 2022